

### **Personnes justifiant de la vaccination antigrippale**

- 65 ans et plus
- < 65 ans (adultes et enfants à partir de 6 mois) souffrant de certaines maladies chroniques (notamment maladies respiratoires chroniques, insuffisance cardiaque grave, formes graves d'affections neurologiques et musculaires...)
- Personnes souffrant d'obésité : indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 40
- Personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement quel que soit leur âge
- Femmes enceintes quel que soit le trimestre de la grossesse
- Entourage<sup>1</sup>des nourrissons à risque de grippe grave<sup>2</sup> et des personnes immunodéprimées, dans l'objectif de protéger les sujets fragiles de leur entourage
- Aides à domicile des particuliers, employeurs vulnérables bénéficiaires d'exonérations
- Professionnels exposés aux virus influenza aviaries et porcins
- Professionnels de santé en contact régulier avec des sujets à risque de grippe grave

### **Vaccination dans l'entourage d'un nourrisson à risque**

1- **L'entourage** de ces nourrissons correspond :

- au milieu familial (résidant sous le même toit)
- à l'assistant(e) maternel (le)
- à tous les contacts réguliers du nourrisson

2- **Les nourrissons à risque** de risque grave sont définis comme les moins de 6 mois prématurés ou atteint de cardiopathie congénitale, de déficit immunitaire congénital, de pathologie pulmonaire, neurologique ou neuromusculaire ou d'une autre affection de longue durée.